



Commission des griefs de la fonction publique

180, rue Dundas Ouest, bureau 600
Toronto (Ontario)
M5G 1Z8 Tél. : 416 326-1388
www.psab.gov.on.ca

FORMULAIRE 2a – Réponse

Activités politiques / Divulgence et enquête en matière d'actes répréhensibles
aux termes de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*

Nom du ou des requérants:

- et -

Intimé(s) nommé(s) :

Cet intimé fait la déclaration suivante en réponse à la requête :

NOTE : Prière de remplir le formulaire en entier.

Partie A. Intimé

Nom exact de cet intimé (si cet intimé est l'employeur, précisez l'organisme public du ministère ou de la Commission qui employait le requérant) :

Nom du représentant :

Nom de l'entreprise :
(le cas échéant)

Adresse de l'entreprise :
(le cas échéant)

Courriel :

N° de téléphone :

Autres parties touchées

Nom des autres personnes dont les droits ou les intérêts peuvent être touchés par la requête.
(Joignez des pages supplémentaires, au besoin.)

Nom :

Adresse :

Courriel :

N° de téléphone :

Les personnes ou organismes nommés ci-dessus sont touchés par la requête pour les raisons suivantes :

Partie B. Détails invoqués par cet intimé

Dans des paragraphes numérotés consécutivement, la réponse doit identifier les faits et les déclarations qui figurent dans la requête et que vous contestez, ceux et celles sur lesquels vous êtes d'accord, ainsi que ceux et celles dont vous n'avez pas connaissance. En outre, vous devez répondre aux questions soulevées dans la requête et fournir un exposé clair et concis des faits et des événements importants pour étayer votre position. Pour plus de commodité, ces renseignements peuvent figurer en annexe A, jointe à votre réponse.

Si vous avez une objection préliminaire concernant la compétence de la Commission pour se prononcer sur cette requête, indiquez les éléments sur lesquels vous fondez votre objection, y compris les faits pertinents et le texte législatif applicable.

Partie C. Recours

Expliquez comment vous souhaitez que la Commission donne suite à votre requête. Pour plus de commodité, ces renseignements peuvent figurer en Annexe A, jointe à la requête.

Partie D. Médiation ou médiation-arbitrage

Afin d'aider les parties à s'entendre, la Commission offre des services de règlement extrajudiciaire des différends (RED) : elle peut, soit nommer un médiateur avant l'audience, soit renvoyer l'affaire à un médiateur ou à un arbitre. Prière de consulter le document *Aperçu de la procédure d'arbitrage*.

Veillez indiquer le mode de règlement que vous préférez :

Médiation

Médiation-arbitrage

Arbitrage

Partie E. Signature

La présente réponse comporte ____ pages au total. (Inclure les annexes dans le nombre de pages.)

Nom (en caractères d'imprimerie) _____

Fait à _____ ce _____ jour de _____ 20____.

La requête dûment remplie et signée et toute documentation supplémentaire, y compris l'avis d'intention, peuvent être envoyés à **psgb.psgb@ontario.ca**.